

Le
Kan
gourou
CPE/BC



RÉGIE INTERNE

BIENVENUE AU
CPE LE KANGOUROU



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PRÉSENTATION	5
ORGANIGRAMME	6
L'ADAPTATION AU SERVICE DE GARDE	7
CE À QUOI UN PARENT DOIT S'ATTENDRE	10
RESPONSABILITÉS ET RÈGLES POUR LES PARENTS	11
Informations générales	11
LA POLITIQUE D'ADMISSION	14
LES VALEURS	16
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	20
LA RÉPARTITION DES GROUPES : LE KANGOUROU	21
LA RÉPARTITION DES GROUPES : LE PETIT GOUROU	22
LA RÉPARTITION DES GROUPES : LE KOALA	23
LA RÉPARTITION DES GROUPES : LES PETITS MARINS	24
LA RÉPARTITION DES GROUPES : LA FORÊT DES CURIEUX	25
LES ACTIVITÉS	26
Les activités de routine	26
LES HORAIRES TYPES AU SERVICE DE GARDE	28
Journée chez les Poupon	28
Journée chez les 18-36 mois	29
Journée chez les 4-5 ans.....	30
LA POUPONNIÈRE	31
LA PHILOSOPHIE DE LA POUPONNIÈRE	31
LES VALEURS ÉDUCATIVES	31
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	31
MODE DE FONCTIONNEMENT.....	31
LE DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS DE ROUTINE	32
Les repas et collations.....	32
Les changements de couches	32
Les jeux extérieurs	32
La sieste	32
Communication avec les poupons	32
L'accueil et le départ.....	32

Concernant la médication.....	33
DIFFÉRENTES POLITIQUES ET DÉMARCHES	34
POLITIQUES RELATIVES AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION	34
La fièvre	36
Conjonctivite infectieuse	39
Diarrhée.....	39
Les vomissements	41
Maladies contagieuses et parasitaires	42
La pédiculose	43
Chirurgie – Fracture.....	43
POLITIQUE SUR LA PÉRIODE DE SIESTE ET DE REPOS	45
PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES	54
Principes directeurs.....	54
Réception de la plainte.....	54
Analyse de la plainte	55
Rapport de traitement des plaintes.....	56
Suivi et conservation des dossiers.....	56
POLITIQUE D'EXPULSION	57

INTRODUCTION

Bonjour chers parents,

En mon nom, mais aussi au nom de tous les membres du personnel, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Centre de la petite enfance Le Kangourou.

Afin de bien compléter le dossier de votre enfant et nous permettre d'avoir tout en main lors de votre visite, vous trouverez divers documents à compléter.

Documents à apporter lors de la visite

Vous trouverez dans le protège-document, questionnaires et formulaires à compléter et signer avant la visite. Il est important d'apporter tous les documents avant ou lors de la rencontre.

À titre d'information

Dans la brochure « *Régie interne* » vous trouverez divers renseignements expliquant nos règles de fonctionnement du Centre de la petite enfance Le Kangourou ainsi que différents documents explicatifs sur la corporation du CPE Le Kangourou de même que des informations générales pour vous parents. À la suite de la lecture de ce document, il nous fera plaisir de répondre à vos questions lors de la visite. Nous vous invitons à consulter notre site internet au cpele kangourou.com pour avoir accès entre autres à notre programme éducatif.

Je vous souhaite, chers parents, une année où le plaisir sera partagé entre le personnel du Centre de la petite enfance et la famille; ce qui fera de nous un CPE franchement meilleur !

Nathalie Larochelle

Nathalie Larochelle
Directrice générale

PRÉSENTATION

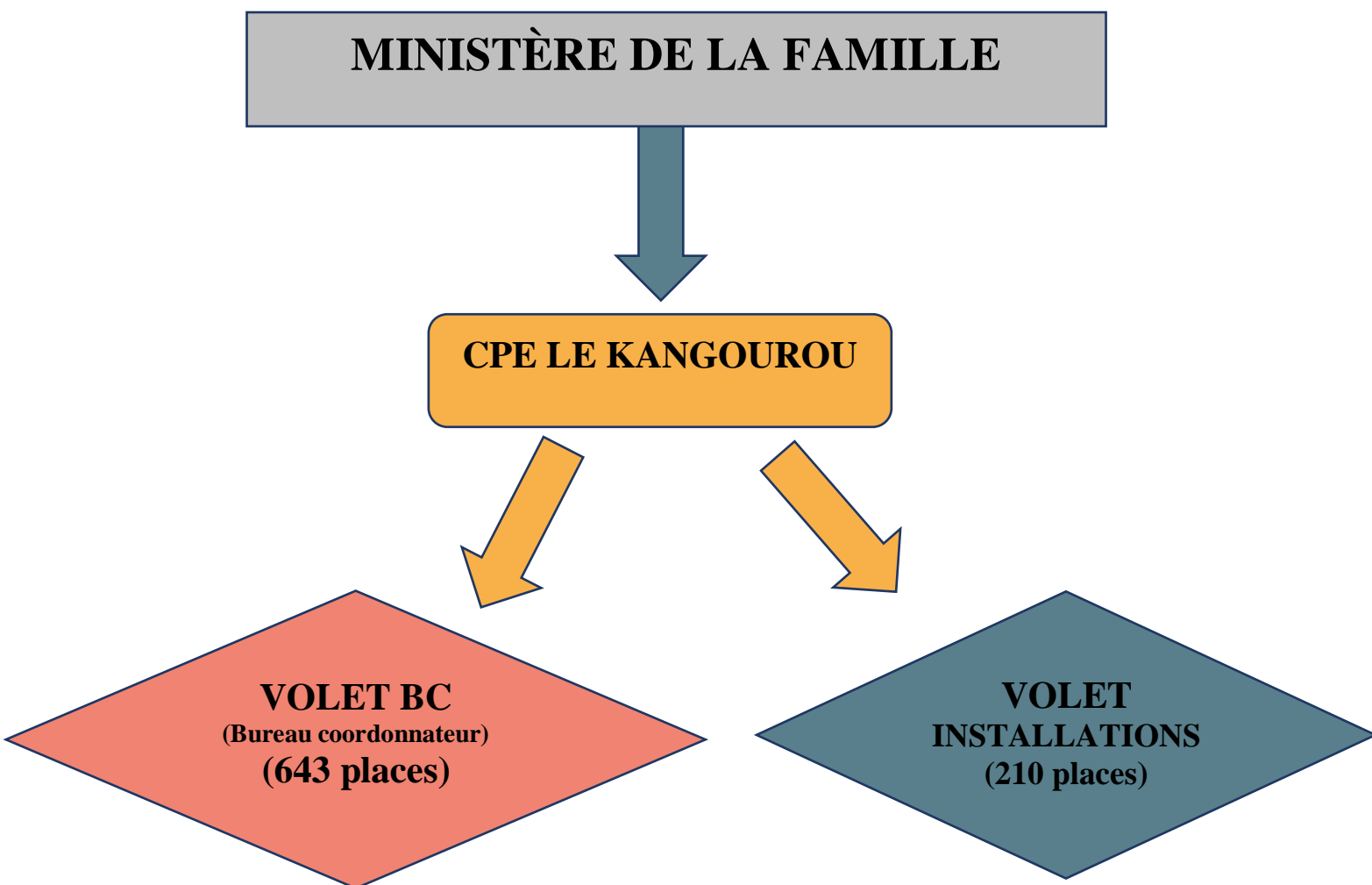
Le Centre de la petite enfance (CPE) Le Kangourou est une corporation sans but lucratif, incorporée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* et est subventionné par le ministère de la Famille. La corporation détient un permis du ministère de la Famille donnant le droit au centre de recevoir 210 enfants dans nos installations. L'agrément pour coordonner la garde éducative en milieu familial dans le territoire de Portneuf de 568 places à contribution réduite, réparties à travers l'ensemble des personnes qu'il a reconnues à titre de responsable d'un service de garde éducatif (RSGE) en milieu familial.

La corporation est administrée par un conseil d'administration de neuf (9) administrateurs, dont six (6) sont des parents usagers des services de garde. Le président et le vice-président doivent être parents utilisateurs. Le CPE Le Kangourou est membre d'un regroupement provincial de centres de la petite enfance.

Le CPE Le Kangourou a pour mission d'offrir des services de garde éducatifs de qualité favorisant la santé, la sécurité, le développement et le bien-être des enfants en milieu familial et en installation. Nos milieux offrent un environnement qui stimule les habiletés des enfants plaçant chacun d'eux en position de réussite.

La plus récente installation a ouvert ses portes à l'automne 2024. Située à Saint-Basile, cette dernière offre 39 places aux enfants du secteur qui ont la chance d'évoluer à proximité de la forêt, dans la nature.

ORGANIGRAMME



- Bureau Coordonnateur de la garde éducative en milieu familial à Portneuf : 568 places réparties dans le comté de Portneuf.
- Installation Le Kangourou au 73, rue Pleau, Pont-Rouge : 10 places pour des poupons, 52 places pour des enfants de 18 mois à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.
- Installation Le Petit Gourou au 766, route 138, Neuville : 5 places pour les poupons, 26 places pour des enfants de 18 mois à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.
- Installation Le Koala au 8, rue du Croissant, Pont-Rouge : 5 places pour les poupons, 34 places pour des enfants de 18 mois à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.
- Installation Les Petits Marins au 240, rue Père-Rhéaume, Neuville : 5 places pour les poupons, 34 places pour des enfants de 18 mois à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.
- Installation La Forêt des Curieux au 1, rue Adrien Béland, Saint-Basile : 5 places pour les poupons, 34 places pour des enfants de 18 mois à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.

L'ADAPTATION AU SERVICE DE GARDE

Votre enfant commence bientôt le service de garde? Ce sera pour lui une nouvelle expérience qui apportera bien des changements dans son quotidien. Il passera d'un endroit sécurisant, sa maison, à un milieu inconnu. Il devra aussi s'habituer à ce que d'autres personnes que vous prennent soin de lui en plus d'apprendre à vivre avec d'autres enfants.

Il est donc normal que votre tout-petit vive une période d'adaptation au début. Celle-ci dure généralement de deux à quatre semaines, selon son âge et son tempérament. La transition se passera généralement bien si votre enfant a un lien d'attachement solide avec vous. Voici quelques stratégies qui aideront votre tout-petit à bien vivre cette intégration.

Les étapes d'adaptation au service de garde

Chaque enfant étant unique, les manières de réagir pendant la période d'adaptation à la garderie peuvent être différentes. On peut néanmoins observer quatre étapes dans les réactions des jeunes enfants.

- **La découverte de la nouveauté**

Au début, ils sont fascinés par ce nouvel environnement stimulant, plein de jouets et d'autres enfants. Ils peuvent même être excités à leur arrivée le matin et ne pas trop réagir lorsque leurs parents partent.

- **Le choc de la réalité**

Après environ une semaine, l'attrait de la nouveauté disparaît. Les enfants constatent qu'ils vont revenir tous les jours. Ils réagissent parfois fortement : ils pleurent ou s'opposent. Durant la journée, ils jouent peu avec les autres et s'intéressent moins aux jeux et aux activités. Le choc de la réalité dure d'une à deux semaines.

- **La peur de l'abandon**

Après le choc de la réalité, les enfants se demandent si leurs parents vont revenir. Certains peuvent pleurer lorsqu'ils voient leurs parents partir. Ils peuvent ressentir de l'insécurité et sembler tristes. D'autres refusent de dormir ou de manger et peuvent même régresser (ex. : ils redemandent la suce). Cette étape peut durer d'une à trois semaines.

- **L'acceptation**

Les tout-petits développent un lien d'attachement avec l'éducatrice. Ils sont enfin en confiance avec elle. Ils peuvent maintenant participer avec entrain aux jeux et interagir avec les autres enfants. L'adaptation est terminée.

Si votre enfant voit que vous avez confiance en son éducatrice et que vous n'êtes pas inquiet de le laisser à la garderie, il s'adaptera plus facilement.

- **La garderie et l'anxiété de séparation**

Les réactions d'un enfant peuvent aussi varier selon son âge. Pendant certains stades de son développement, de 8 à 12 mois entre autres, le bébé peut réagir plus intensément lorsqu'il est séparé de ses parents. À cet âge, il croit que son parent a disparu pour toujours lorsqu'il est hors de son champ de vision. On comprend donc facilement à quel point cela peut être angoissant pour lui. Si votre enfant commence la garderie durant cette période, vous aurez probablement besoin de le rassurer davantage. Le jeu du coucou peut aussi être très utile pour aider votre enfant à réaliser que même s'il ne vous voit plus, vous êtes toujours là.

Pour aider votre enfant

- Visitez la garderie avec votre tout-petit avant qu'il commence à y aller. Il pourra ainsi apprivoiser l'endroit avec vous. De retour à la maison, expliquez-lui comment se passeront ses journées là-bas.
- Parlez avec son éducatrice des habitudes de votre enfant : les jeux qui l'intéressent, ce qu'il aime manger, ses habitudes de sommeil, etc. Elle pourra ainsi mieux s'en occuper.
- Commencez, si possible, par laisser votre enfant pendant de courtes périodes que vous pouvez allonger au fur et à mesure.
- Réconfortez et rassurez votre enfant. Même s'il est tout petit, mettez des mots sur la situation qu'il vit et nommez ses sentiments : « Tu as de la peine. Tu as hâte que je revienne. » Votre enfant se sentira également plus en sécurité si vous l'aidez à prévoir ce qui va se passer : « Virginie sera là ce matin, vous pourrez jouer au coin magasin, comme hier. »
- Précisez à quel moment vous viendrez le chercher avec des mots et des indices qu'il comprend pour qu'il sache que vous reviendrez. Dites-lui par exemple : « Je viendrai te chercher après ta collation d'après-midi. »
- Plusieurs enfants trouvent la séparation plus facile lorsqu'ils ont le sentiment de contrôler la situation. Par exemple, l'éducatrice peut offrir à votre enfant de vous regarder partir depuis l'une des fenêtres de la garderie afin de vous saluer. Vous pouvez aussi répéter tous les matins les mêmes gestes pour dire au revoir à votre enfant (ex. : deux becs, un gros câlin et vous partez). Ces rituels deviennent des points de repère qui facilitent l'adaptation parce qu'ils sont prévisibles pour l'enfant.
- Les objets de transition (doudou) sont également d'une grande utilité, car leur odeur familière est rassurante. Certains service de garde, avec l'aide des parents, mettent à la disposition des enfants de petits albums individuels contenant des photos de famille. L'enfant peut les feuilleter quand il s'ennuie.

- Si votre tout-petit pleure lorsqu'il vous revoit à la fin de sa journée, dites-lui que vous le comprenez et mettez de nouveau des mots sur ses émotions. « Tu étais triste de voir que je n'étais plus là, mais tu vois, je suis de retour. »
- Parlez du service de garde lorsque vous êtes à la maison. Affichez ses bricolages et autres réalisations, ou des photos de lui avec son éducatrice. Cela l'aidera à apprivoiser peu à peu ce nouveau milieu de vie.
- Prenez du temps avec votre enfant au retour à la maison en jouant avec lui un court moment avant de préparer le souper. Quand vous lui donnez de l'attention, votre enfant se sent aimé et rassuré.

Pour choisir les meilleurs moyens, n'hésitez pas à en parler avec l'éducatrice de votre enfant.

Une chose à la fois

Durant la période d'adaptation de votre enfant, sa routine est importante. Évitez de la sevrer du biberon, de la suce ou de l'allaitement à ce moment. L'allaitement pourrait se poursuivre soir et matin, par exemple. Ce n'est pas non plus le bon moment de commencer l'apprentissage à la propreté ou de la faire passer du lit de bébé au lit d'enfant.

*Article tiré de la revue Naître et grandir
Révision scientifique : Solène Bourque, psychoéducatrice
Recherche et rédaction : Équipe Naître et grandir
Mise à jour : Février 2016*

CE À QUOI UN PARENT DOIT S'ATTENDRE

- Que l'on respecte l'entente de services convenue avec lui.
- Que le programme éducatif soit bien appliqué dans le service de garde.
- À être informé, tous les jours, du contenu des repas et collations.
- Que les repas et les collations soient conformes au *Guide alimentaire canadien*.
- À ce que du personnel qualifié et compétent, soit présent selon les ratios établis par le ministère de la Famille.
- À avoir accès au service de garde en tout temps durant les heures d'ouverture.
- Que les enfants sortent chaque jour au moins 60 minutes, dans un endroit sécuritaire permettant leur surveillance, à moins de conditions compromettant la santé, la sécurité ou le bien-être de ceux-ci.
- À recevoir par voie électronique un résumé quotidien de la journée de son enfant.
- À être avisé des sorties prévues et à signer l'autorisation.
- Que l'éducatrice ne puisse, en aucun temps, humilier, dénigrer ou déprécier son enfant que ce soit verbalement, affectivement ou physiquement.
- Que tout le personnel du CPE utilise un langage convenable en tout temps.

RESPONSABILITÉS ET RÈGLES POUR LES PARENTS

Informations générales

Le parent se fait un devoir de participer à l'assemblée générale annuelle convoquée par le CPE.

Le parent doit fournir et signer les documents, dont l'entente de services, sans délai.

Le parent doit aussi valider et signer la fiche d'assiduité de l'enfant, et ce, toutes les quatre semaines.

Le parent s'engage à respecter la procédure de traitement des plaintes.

Le parent s'engage à respecter les politiques du CPE.

Le parent s'engage, tel qu'inscrit à l'entente de services, à payer des frais de 5,00\$ à chaque fois qu'une 11^e heure de garde est utilisée dans une journée.

Accueil

- Pour la période d'été, de la crème solaire devra être appliquée par le parent avant l'arrivée de l'enfant au CPE. Prévoir des vêtements adéquats pour les matinées plus fraîches ou humides.
- Pour la sécurité de l'enfant et afin de favoriser le contact parent éducateur, l'enfant est accompagné par le parent dans le local de l'accueil.
- L'enfant, qui n'a pas eu le temps de déjeuner à la maison, ne pourra pas amener de la nourriture à la garderie ; aucune nourriture de la maison n'est acceptée au CPE.
- Le dîner est servi entre 11 h 30 et 11 h 45. Si votre enfant arrive après celui-ci, assurez-vous qu'il ait mangé.
- Le parent doit **toujours** aviser le CPE de l'absence de l'enfant, tôt le matin (il est possible de laisser le message sur la boîte vocale).

Départ

- Les parents doivent **toujours** aviser le CPE lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de venir chercher leur(s) enfant(s), et ce, même si la personne qui vient le chercher est inscrite au dossier. Cette personne doit être majeure.
- Lorsque le parent vient chercher son enfant dans la cour, il se déplace vers l'éducatrice afin de lui parler. Celle-ci devant rester dans sa zone de surveillance.
- Si l'enfant quitte pendant la sieste, s'assurer que ce soit dans le calme et le respect afin de ne pas réveiller les autres enfants.
- Pour les parents du Kangourou, Koala et Petit Gourou, ils se stationnent dans le stationnement prévu devant le CPE. Pour les parents des Petits Marins, ils se garent matin et soir dans la rue, peu importe la météo, le stationnement étant

exclusivement réservé au personnel du CPE. Pour les parents de La Forêt des Curieux, les parents utilisent le stationnement.

- Nous demandons à tous les parents de circuler très prudemment puisque nous nous sentons responsables de la sécurité des petits. Ne jamais laisser votre enfant seul dans le stationnement pour le déplacement vers votre voiture.
- En venant chercher votre enfant, nous vous demandons de ne jamais laisser seul, le ou les enfant(s) non-inscrit(s) qui vous accompagne(nt), à l'extérieur ou à l'intérieur. Les enfants restent avec le parent accompagnateur, en tout temps. Les jouets ou blocs moteurs ne sont pas à leur disposition.

Pour la fermeture, le parent passe par l'intérieur pour aller chercher son enfant dans la cour pour les installations Le Petit Gourou, Les Petits Marins et La Forêt des Curieux et par la clôture extérieure pour l'installation Le Kangourou et Le Koala. Pour permettre le nettoyage du vestiaire, l'enfant ramène son sac et ses bricolages chaque semaine.

Matériel

- Identifiez au nom de l'enfant, tout ce qui lui appartient au vestiaire (sac, bottes...)
- Laissez, en tout temps, dans le sac, des vêtements de rechange au vestiaire (pantalons, chandail de saison, bas et sous-vêtements)
- Prévoir des vêtements adaptés en fonction des saisons (attention vos enfants grandissent!)

Automne : Pantalon de nylon, chapeau-mitaines, cache-cou, bottes, souliers d'intérieur

Hiver : Habit de neige, bottes, chapeau, cache-cou (foulard interdit), 2 paires de mitaines, souliers d'intérieur

Été : Costume de bain, serviette, souliers d'intérieur

- À la maison, merci de favoriser la participation ou l'autonomie de l'enfant pour son habillage et déshabillage.
- Pour des raisons de sécurité, les pantoufles ne sont pas acceptées (à l'exception des poupons qui ne marchent pas).
- Lorsque l'enfant a besoin de lait maternisé ou de couches, les parents doivent les fournir.

- Un doudou est utilisé pour la sieste. Le toutou, très important, est toléré pour les plus petits ou les nouveaux enfants. Apprentissage progressif pour passer au doudou.
- Si le parent désire apporter la doudou et/ou toutou de son enfant (facultatifs), alors il doit les entretenir (ramenez la doudou et/ou toutou de l'enfant à sa dernière journée de la semaine pour lavage).
- Les jouets personnels sont interdits afin d'éviter les pertes et les conflits. Seuls les livres pour enfants sont acceptés, à la discrétion de l'éducatrice.

Administration des médicaments et produits naturels

- Le parent doit signer l'autorisation de l'administration des médicaments.
- La loi permet d'administrer de l'acétaminophène lorsque l'enfant fait de la fièvre; si pour d'autres raisons que la fièvre, alors une prescription est nécessaire. En général, nous informons les parents dans la journée. En tout temps, l'éducatrice doit signer le protocole d'administration. Le CPE fournit l'acétaminophène.
- Le parent doit apporter les médicaments bien identifiés avec la prescription (le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie, la date d'expiration et la durée du traitement). Le parent ne doit jamais apporter un médicament qui n'est pas prescrit.
- Nous demandons à tous les parents de fournir les médicaments dans les contenants originaux.
- **Tous les médicaments** autres que l'acétaminophène et l'insectifuge doivent être prescrits par les personnes autorisées par la loi à prescrire. (L'homéopathie est considérée comme un médicament et ne peut être administré sans prescription).
- Médicaments : tous les médicaments seront remis à l'éducatrice (ne pas les laisser dans le sac) le matin. Ceux qui ont besoin d'être réfrigérés le seront. Ils vous seront remis le soir.

LA POLITIQUE D'ADMISSION

Inscription sur la liste d'attente

Le parent doit, pour inscrire son enfant, contacter le guichet unique : la place 0-5 par courriel au laplace0-5.com ou par téléphone au numéro 1 855-336-8568.

Attribution des places

Les places sont attribuées selon la date de la demande et le groupe d'âge, après avoir respecté les critères de priorité.

Les critères de priorité pour les installations : Le Kangourou et Le Petit Gourou

- Enfants qui fréquentent à temps partiel et désirent plus de jours.
- Enfants des employés.
- Frères et sœurs des enfants fréquentant déjà le service de garde en installation ou une autre de nos installations.

Les critères de priorité pour les installations : Le Koala et Les Petits Marins

- Enfants qui fréquentent à temps partiel et désirent plus de jours.
- Frères et sœurs des enfants fréquentant déjà le service de garde en installation ou une autre de nos installations.
- Enfants ayant des besoins particuliers (rapport du professionnel complété) 10% résidant dans la municipalité de Pont-Rouge pour Le Koala et de Neuville pour les Petits Marins.
- Enfants résidant dans la municipalité de Pont-Rouge pour Le Koala et de Neuville pour les Petits Marins.

Les critères de priorité pour l'installation : La Forêt de Curieux

- Enfants qui fréquentent à temps partiel et désirent plus de jours.
- Frères et sœurs des enfants fréquentant déjà le service de garde en installation ou une autre de nos installations.
- Enfants de milieux défavorisés résidant dans la municipalité de Saint-Basile 5% (en collaboration avec la municipalité, le CLSC, l'école ou autres partenaires)

- Enfants ayant des besoins particuliers (rapport du professionnel complété) résidant dans la municipalité de Saint-Basile 5%.
- Enfants résidant dans la municipalité de Saint-Basile.

Un protocole de places réservées avec le CLSC est valide dans les installations suivantes : Le Kangourou, Le Koala, Les Petits Marins et La Forêt des Curieux. Ce protocole d'entente stipule qu'un maximum de 5 % des places en installation doit être réservé aux enfants qui sont suivis par le CLSC. Chaque année en mai, la personne responsable de l'application du protocole du CPE Le Kangourou contacte la personne responsable des places réservées pour le CIUSSS et l'offre de place est enclenchée.

LES VALEURS

Envers l'enfant, je m'engage à vivre des expériences positives et créer des liens significatifs, à lui permettre de grandir et de se développer en ayant confiance en ses moyens.

Envers mes collègues, je m'engage à établir une bonne communication et partager ses idées dans un respect mutuel, à avoir du plaisir et contribuer à créer une ambiance chaleureuse, à relever les défis et travailler en équipe en misant sur les forces et les habiletés de



Envers les partenaires, je m'engage à les accueillir dans un esprit collaboratif et dans le respect des compétences de chacun.

Envers les parents, je m'engage à accueillir le parent, à être ouvert et à l'écouter pour développer une franche communication avec lui, à créer une belle collaboration entre le parent, son enfant et le personnel.

BIEN-ÊTRE

Envers mes collègues, je m'engage à être positive, réceptive et authentique pour travailler en équipe dans le plaisir et le respect du rôle de chacun.



Envers l'enfant, je m'engage à être disponible pour offrir des journées de qualité et des moments privilégiés avec chacun des enfants en les accompagnant à travers leur unicité, à faire preuve de souplesse et donner le meilleur de moi-même.

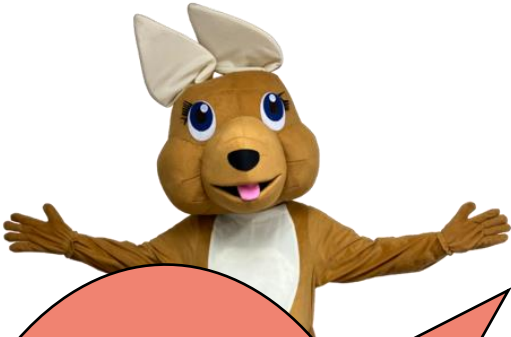
Envers les parents, je m'engage à être à l'écoute du parent concernant les besoins de son enfant, à être disponible pour l'accueillir en étant professionnel, sans jugement, à le soutenir et le référer au besoin.

Envers les partenaires, je m'engage à être disponible, discrète dans les échanges et avoir une bonne communication avec les professionnels

Envers mes collègues, je m'engage à être avenante et attentionnée, à valoriser une atmosphère agréable et

Envers l'enfant, je m'engage à créer un milieu chaleureux avec des éléments

ENGAGEMENT



**Envers les parents,
je m'engage à être
intègre,
reconnaître et
favoriser
l'implication du
parent dans un
environnement
accueillant,
rassurant et
sécurisant, à
respecter le
rythme de la
famille de l'enfant.**

**Envers les
partenaires, je
m'engage à
m'assurer que
chaque personne
qui entre dans
notre installation
se sente bien.**

FAMILLE

Envers l'enfant, je m'engage à accueillir et guider chaque enfant selon ses intérêts en respectant ses différences, son histoire et son unicité, à tenir compte de ses forces et de ses défis.

Envers les parents je m'engage à accepter les différences et respecter les valeurs familiales tout en considérant les règles de la corporation, à faire preuve d'empathie face à la réalité de chacun, sans jugement, dans un cadre professionnel.



Envers mes collègues, je m'engage à reconnaître les forces et les limites de chacun, à être à l'écoute, s'encourager et se rappeler que la collaboration est la clé d'un esprit d'équipe.

Envers les partenaires, je m'engage à collaborer et travailler en concertation avec chacun d'eux.

OUVERTURE D'ESPRIT

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Les heures d'ouverture des installations sont de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi. Le tarif à contribution réduite est fixé par le Ministère et permet un maximum de 10 heures de garde par jour. Un montant fixe est aussi établi par le ministère de la Famille pour les parents ayant besoin de l'heure supplémentaire. Un protocole est prévu à cet effet.

Nous offrons deux collations ainsi qu'un dîner équilibré et préparé à l'une de nos installations. Les menus sont affichés sur le babillard à l'entrée de l'installation afin que les parents puissent en prendre connaissance. Les repas servis aux enfants ont été validés par une cuisinière qui a une formation en nutrition.

Des activités variées sont proposées aux enfants en respectant l'âge et l'intérêt de ceux-ci. L'éducatrice, à la suite de l'observation des enfants, planifie les activités.

Une synthèse de la journée est communiquée aux parents par courriel (via l'application *À petits pas*). Le parent peut alors savoir si l'enfant a bien mangé, s'il a bien dormi, ou toutes autres informations pertinentes à vous transmettre.

L'encadrement donné aux enfants est souple ; l'éducatrice dirige l'enfant pour qu'il développe des intérêts et des habiletés qui lui sont propres. On valorise l'apprentissage plutôt que la réalisation d'un produit fini.

LA RÉPARTITION DES GROUPES : LE KANGOUROU

La pouponnière

10 poupons peuvent être accueillis tous les jours à la pouponnière par 2 éducatrices, le ratio étant de 5 poupons par adulte. Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille.

Les poupons sont âgés de moins de 18 mois lors de leur intégration à la pouponnière. La pouponnière possède des équipements conçus pour permettre l'apprentissage des tout-petits et qui ne servent qu'à eux. Une cour extérieure aménagée est aussi mise à leur disposition.

Les autres groupes

L'installation accueille, en plus de la pouponnière, 52 enfants dont l'âge varie de 18 mois à 5 ans. Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille.

Tous les locaux ont été conçus pour encourager le développement de l'autonomie des enfants, c'est pourquoi chaque local a sa propre salle de bain.

Les repas et les collations sont servis dans les locaux des enfants. En été, lorsque la température le permet, les enfants peuvent manger à l'extérieur. Quelques activités se font en groupe multi âges, mais généralement, les enfants sont regroupés de la façon suivante :

Les deux groupes des 18-35 mois

Leur local est situé au rez-de-chaussée et les enfants sont accueillis tous les jours par une éducatrice. Le ratio est de 1 éducatrice pour 8 enfants pour les enfants de 18 à 36 mois.

Les deux groupes des 3 ans

Leur local est situé au 2e étage de l'installation. Le ratio est d'une éducatrice pour 8 enfants. Au total, seize 16 enfants y font leurs apprentissages.

Les deux groupes 4 ans

Les enfants de 4 ans sont reçus dans deux grands locaux au 2e étage de l'installation. 2 éducatrices y reçoivent les enfants. Le ratio est de 1 éducatrice pour 10 enfants par groupe.

LA RÉPARTITION DES GROUPES : LE PETIT GOUROU

La pouponnière

5 poupons peuvent être accueillis tous les jours à la pouponnière par l'éducatrice. Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille. Les poupons sont âgés de moins de 18 mois lors de leur intégration à la pouponnière. La pouponnière possède des équipements conçus pour permettre l'apprentissage des tout-petits et qui ne servent qu'à eux. Une cour extérieure aménagée est aussi mise à leur disposition.

Les autres groupes

L'installation accueille, en plus de la pouponnière, 26 enfants dont l'âge varie de 18 mois à 5 ans. Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille. Tous les locaux ont été conçus pour encourager le développement de l'autonomie des enfants, c'est pourquoi chaque local a sa propre salle de bain.

Les repas et les collations sont servis dans les locaux des enfants. En été, lorsque la température le permet, les enfants peuvent manger à l'extérieur. Quelques activités se font en groupe multi âges, mais généralement, les enfants sont regroupés de la façon suivante :

Le groupe des 18-35 mois

Leur local est situé à côté de la pouponnière et les enfants sont accueillis tous les jours par une éducatrice. Le ratio est de 1 éducatrice pour 8 enfants.

Le groupe des 3 ans

Leur local est situé à côté de celui des 4 ans. Le ratio est de 1 éducatrice pour 8 enfants. La salle de bain est commune aux deux groupes. Il partage aussi le même vestiaire.

Le groupe des 4 ans

Leur local est adjacent à celui des 3 ans. Le ratio est de 1 éducatrice pour 10 enfants. La salle de bain est commune aux deux groupes. Il partage aussi le même vestiaire.

LA RÉPARTITION DES GROUPES : LE KOALA

La pouponnière

5 poupons peuvent être accueillis tous les jours à la pouponnière par l'éducatrice. Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille. Les poupons sont âgés de moins de 18 mois lors de leur intégration à la pouponnière. La pouponnière possède des équipements conçus pour permettre l'apprentissage des tout-petits et qui ne servent qu'à eux. Une cour extérieure aménagée est aussi mise à leur disposition.

Les autres groupes

L'installation accueille, en plus de la pouponnière, 34 enfants dont l'âge varie de 18 mois à 5 ans.

Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille. Tous les locaux ont été conçus pour encourager le développement de l'autonomie des enfants, c'est pourquoi chaque local a sa propre salle de bain. Les repas et les collations sont servis dans les locaux des enfants. En été, lorsque la température le permet, les enfants peuvent manger à l'extérieur.

À l'exception de la pouponnière et du groupe des 4 ans, cette installation a un fonctionnement multi âges. La répartition des enfants priorise que des enfants de 18 mois à 3 ans 11 mois se retrouvent dans tous les groupes. Le ratio est de 1 éducatrice pour 8 enfants. Il est donc possible de retrouver deux enfants d'âges différents, mais d'une même famille dans un même groupe à la demande des parents. Chaque éducatrice a donc des enfants de 18 mois à moins de 4 ans, à raison de 2-3 de chaque âge. Il est aussi possible pour un enfant de rester dans le même groupe pendant 2 ou 3 ans selon son âge à son arrivée puisque chaque année, il y a seulement les enfants qui ont atteint l'âge de 4 ans qui transfèrent dans le groupe des 4-5 ans; dans ce groupe, le ratio est de 10 enfants. En principe, dans cette installation, l'enfant ne change pas de groupe chaque année, selon son âge d'arrivée, il fera un maximum de trois groupes (pouponnière, multi âges et 4-5 ans).

Le groupe des 4 ans

Le ratio est de 1 éducatrice pour 10 enfants.

LA RÉPARTITION DES GROUPES : LES PETITS MARINS

La pouponnière

5 poupons peuvent être accueillis tous les jours à la pouponnière par l'éducatrice. Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille. Les poupons sont âgés de moins de 18 mois lors de leur intégration à la pouponnière. La pouponnière possède des équipements conçus pour permettre l'apprentissage des tout-petits et qui ne servent qu'à eux. Une cour extérieure aménagée est aussi mise à leur disposition.

Les autres groupes

L'installation accueille, en plus de la pouponnière, 34 enfants dont l'âge varie de 18 mois à 5 ans.

Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille. Tous les locaux ont été conçus pour encourager le développement de l'autonomie des enfants, c'est pourquoi chaque local a sa propre salle de bain. Les repas et les collations sont servis dans les locaux des enfants. En été, lorsque la température le permet, les enfants peuvent manger à l'extérieur.

À l'exception de la pouponnière et du groupe des 4 ans, cette installation a un fonctionnement multi âges. La répartition des enfants priorise que des enfants de 18 mois à 3 ans 11 mois se retrouvent dans tous les groupes. Le ratio est de 1 éducatrice pour 8 enfants. Il est donc possible de retrouver deux enfants d'âges différents, mais d'une même famille dans un même groupe à la demande des parents. Chaque éducatrice a donc des enfants de 18 mois à moins de 4 ans, à raison de 2-3 de chaque âge. Il est aussi possible pour un enfant de rester dans le même groupe pendant 2 ou 3 ans selon son âge à son arrivée puisque chaque année, il y a seulement les enfants qui ont atteint l'âge de 4 ans qui transfèrent dans le groupe des 4-5 ans, dans ce groupe le ratio est de 10 enfants. En principe, dans cette installation, l'enfant ne change pas de groupe chaque année, selon son âge d'arrivée, il fera un maximum de trois groupes. (Pouponnière, multi âges et 4-5 ans)

Le groupe des 4 ans

Le ratio est de 1 éducatrice pour 10 enfants.

LA RÉPARTITION DES GROUPES : LA FORÊT DES CURIEUX

La pouponnière

5 poupons peuvent être accueillis tous les jours à la pouponnière par l'éducatrice. Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille. Les poupons sont âgés de moins de 18 mois lors de leur intégration à la pouponnière. La pouponnière possède des équipements conçus pour permettre l'apprentissage des tout-petits et qui ne servent qu'à eux. Une cour extérieure aménagée est aussi mise à leur disposition.

Les autres groupes

L'installation accueille, en plus de la pouponnière, 34 enfants dont l'âge varie de 18 mois à 5 ans.

Le personnel est formé selon les exigences du ministère de la Famille. Tous les locaux ont été conçus pour encourager le développement de l'autonomie des enfants, c'est pourquoi chaque local a sa propre salle de bain. Les repas et les collations sont servis dans les locaux des enfants. En été, lorsque la température le permet, les enfants peuvent manger à l'extérieur.

À l'exception de la pouponnière et du groupe des 4 ans, cette installation a un fonctionnement multi âges. La répartition des enfants priorise que des enfants de 18 mois à 3 ans 11 mois se retrouvent dans tous les groupes. Le ratio est de 1 éducatrice pour 8 enfants. Il est donc possible de retrouver deux enfants d'âges différents, mais d'une même famille dans un même groupe à la demande des parents. Chaque éducatrice a donc des enfants de 18 mois à moins de 4 ans, à raison de 2-3 de chaque âge. Il est aussi possible pour un enfant de rester dans le même groupe pendant 2 ou 3 ans selon son âge à son arrivée puisque chaque année il y a seulement les enfants qui ont atteint l'âge de 4 ans qui transfèrent dans le groupe des 4-5 ans, dans ce groupe le ratio est de 10 enfants. En principe, dans cette installation, l'enfant ne change pas de groupe chaque année, selon son âge d'arrivée, il fera un maximum de trois groupes. (Pouponnière, multi âges et 4-5 ans)

Le groupe des 4 ans

Le ratio est de 1 éducatrice pour 10 enfants.

LES ACTIVITÉS

Les activités de routine

L'accueil

Lors de l'ouverture le matin, les enfants sont accueillis dans un local qui n'est peut-être pas celui de votre enfant. En saison favorable, l'accueil se fait à l'extérieur. Une éducatrice est présente pour les recevoir ; les enfants sont alors en période de jeux libres, l'encadrement est indirect, les jeux sont partiellement accessibles et les éducatrices favorisent la participation aux jeux. Vers 7 h 30 ou lorsque le ratio est atteint, une 2^e éducatrice part avec les enfants de son groupe. À l'arrivée comme au départ, nous favorisons la communication entre l'éducatrice et le parent pour permettre le lien entre la maison et l'installation.

Lorsque l'enfant doit recevoir dans la journée un médicament prescrit, le parent doit le remettre à l'éducatrice le matin à son arrivée et signer l'autorisation, sauf en ce qui a trait à : la crème pour érythème fessier, la crème solaire, les solutions orales d'hydratation, les solutions nasales salines, la crème hydratante, la calamine, le baume à lèvres et le gel lubrifiant (en format à usage unique pour la prise de température) qui avec l'autorisation signée du parent peuvent être administrés. Quant à l'acétaminophène et l'insectifuge, ils peuvent être administrés lorsque le parent a signé le protocole d'administration. L'éducatrice signe le registre lors de l'administration des médicaments.

Lorsque les ratios sont atteints (vers 8 h 30), les enfants sont alors divisés en groupe d'âge et retournent à leur local respectif toujours accompagnés par leur éducatrice.

En ce qui a trait aux poupons, ils sont toujours accueillis à la pouponnière.

Les collations

Les collations sont servies le matin vers 9 h 15 et l'après-midi vers 15 h 15 dans chaque local. Elles sont composées de fruits, céréales, légumes, yogourt, biscuits, galettes, fromage, etc.

Le dîner

Le dîner est servi vers 11 h 30. Le dîner est servi dans le local respectif de chaque groupe. Les éducatrices doivent permettre aux enfants de manger dans un milieu calme, plaisant et sécuritaire. Elles doivent de plus, encourager les enfants à la découverte de nouveaux aliments. Le menu est affiché au babillard de l'entrée et est composé d'aliments frais respectant le *Guide alimentaire canadien*.

La sieste

Dans le respect de la santé de l'enfant, une sieste est prévue l'après-midi entre 12 h 30 et 15 h. La sieste ou la relaxation se fait tous les jours dans le local de l'enfant. Cette

routine se fait toujours sous la surveillance d'une éducatrice. Le CPE fournit les matelas de sieste et la literie nécessaire à l'enfant : drap contour et drap plat pour permettre à l'enfant de bien se couvrir. L'éducatrice responsable de la sieste amènera les enfants au calme en leur proposant la lecture d'un livre ou encore de la musique de relaxation. Ils peuvent dormir ou non pourvu que le calme soit respecté.

L'habillement

Cette activité de routine se déroule dans le vestiaire ; chaque enfant a un casier identifié à son nom et un espace pour s'asseoir est mis à sa disposition. Pour la sécurité des enfants, les courses et les bousculades sont à éviter. L'éducatrice valorisera l'effort de l'enfant à s'habiller afin d'avoir une participation de tous les enfants et ainsi accroître son autonomie. Cette activité dure environ 15 minutes.

L'hygiène

Le lavage des mains avant et après les collations et le repas du dîner, le brossage des dents, l'entraînement à la propreté et à se moucher sont l'occasion de développer de bonnes habitudes d'hygiène chez l'enfant. Une salle de bain est accessible dans tous les locaux, à l'exception des pouponnières du Kangourou et du Petit Gourou.

Le départ

À compter de 16 h 30, les enfants quittent leur local respectif pour se rendre à l'extérieur. Lorsque la température ne permet pas de jouer à l'extérieur, les enfants sont regroupés dans certains locaux. Vers 17 h, les enfants sont regroupés dans un seul local. Les enfants seront alors en jeux libres ; des jeux seront accessibles pour eux et ils seront encadrés par les éducatrices. L'éducatrice doit veiller à ce que les enfants participent aux activités proposées dans le cadre d'une socialisation positive. L'échange entre l'éducatrice et le parent est favorisé pour permettre le lien entre la maison et l'installation.

LES HORAIRES TYPES AU SERVICE DE GARDE

Journée chez les **Poupons**

<u>Heure</u>	<u>Activités</u>
7 : 00	<i>Accueil des enfants et des parents</i> <i>Jeux libres initiés par les enfants, jeux actifs ou jeux extérieurs en été</i>
9 : 15	Lavage des mains et collation
9 : 30	Petite sieste au besoin pour les poupons Activités de groupe et/ou ateliers (encourager le jeu actif) Hygiène (changement de couches)
10 : 00 10 : 15	Routines de l'habillage, jeux extérieurs ou promenade en pouponbus
11 : 00	Déshabillage, lavage de mains
11 : 30	Dîner Hygiène (changement de couches) et jeux calmes
12 : 15 12 : 30	Biberon au besoin avant la sieste Routine de la sieste : période de jeux calmes, histoire, musique relaxante
12 : 45	Sieste des enfants
14 : 30 15 : 00 16 : 00	Réveil au rythme des enfants, jeux calmes Hygiène (changement de couches), lavage de mains et collation, jeux libres Habillage et jeux extérieurs (encourager le jeu actif)
16 : 00	Arrivée graduelle des parents et départ
18 : 00	Fermeture

Journée chez les **18-36 mois**

<u>Heure</u>	<u>Activités</u>
7 : 00	<i>Accueil des enfants et des parents</i> <i>Jeux libres initiés par les enfants, jeux actifs ou jeux extérieurs en été</i>
8 : 30	Regroupement des enfants dans leur groupe respectif
9 : 15	Lavage des mains et collation
9 : 30	Activités de groupe et/ou ateliers (encourager le jeu actif)
10 : 00	Hygiène (changement de couches ou toilette)
10 : 15	Routines de l'habillage, jeux extérieurs
11 : 00	Déshabillage, lavage de mains
11 : 30	Dîner Hygiène (changement de couches) et jeux calmes
12 : 30	Routine de la sieste : période de jeux calmes, histoire, musique relaxante
13 : 00	Sieste des enfants
13 : 45	Jeux calmes ou individuels pour les enfants qui ne dorment pas
15 : 00	Réveil au rythme des enfants, jeux calmes Hygiène (changement de couches), lavage de mains et collation, jeux libres
16 : 00	Habillage et jeux extérieurs (encourager le jeu actif) Arrivée graduelle des parents et départ
18 : 00	Fermeture

Journée chez les **4-5 ans**

<u>Heure</u>	<u>Activités</u>
7 : 00	<i>Accueil des enfants et des parents Jeux libres initiés par les enfants, jeux actifs ou jeux extérieurs en été</i>
8 : 30	Regroupement des enfants dans leur groupe respectif
9 : 15	Lavage des mains et collation
9 : 30	Activités de groupe et/ou ateliers (encourager le jeu actif)
10 : 00	Hygiène (changement de couches ou toilette)
10 : 15	Routines de l'habillage, jeux extérieurs
11 : 00	Déshabillage, lavage de mains
11 : 30	Dîner Hygiène (changement de couches) et jeux calmes
12 : 30	Routine de la sieste : période de jeux calmes, histoire, musique relaxante
13 : 00	Sieste des enfants
13 : 45	Jeux calmes ou individuels pour les enfants qui ne dorment pas
15 : 00	Réveil au rythme des enfants, jeux calmes Hygiène (changement de couches), lavage de mains et collation, jeux libres
16 : 00	Habillage et jeux extérieurs (encourager le jeu actif) Arrivée graduelle des parents et départ
18 : 00	Fermeture

LA POUPONNIÈRE

LA PHILOSOPHIE DE LA POUPONNIÈRE

La pouponnière étant un lieu qui accueille les poupons en bas âge, elle se doit d'être sécuritaire, stimulante et adaptée aux apprentissages.

L'éducatrice doit être à l'écoute des besoins primaires des tout-petits et y répondre adéquatement.

L'atmosphère doit être calme et sécurisante pour les poupons.
Les contacts physiques et le dialogue avec les poupons doivent être fréquents.

LES VALEURS ÉDUCATIVES

L'éducatrice se doit avant tout de répondre aux besoins des tout-petits et cela :

- Au niveau des besoins de base : nourriture, caresses, tendresse, etc.
- Au niveau de l'hygiène : changements de couches, lavage, etc.
- Au niveau des apprentissages : moteur, social, verbal, etc.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

À la pouponnière, tous les équipements ont été conçus pour permettre aux tout-petits d'y faire leurs apprentissages. Des chaises berçantes, des miroirs, des mobiles, des coussins, etc. sont mis à la disposition des poupons ainsi que le rangement à jouets, conçu de façon à ce que le tout-petit y ait accès seul.

Toute la décoration du local a été réalisée près du sol, car c'est à ce niveau que le jeune enfant vit.

L'espace jeu est aménagé de façon à permettre aux rampeurs de pouvoir bouger en toute sécurité.

Les chaises, les tables à langer et les tables de jeu ont été prévues afin de répondre aux besoins des poupons. L'espace repos contient une couchette pour chaque poupon ainsi que sa literie.

Le vestiaire des poupons est adjacent à l'aire de jeux de la pouponnière.

Les parents y déposent les effets personnels de l'enfant.

L'aire de jeux extérieure des poupons n'est réservée qu'à eux et est aménagée de façon à répondre à leurs besoins de façon sécuritaire.

MODE DE FONCTIONNEMENT

À la pouponnière, 5 ou 10 poupons y sont accueillis tous les jours. Le ratio est de 1 éducatrice pour 5 poupons.

La pouponnière ouvre de 7 h à 18 h le soir, et cela du lundi au vendredi.

Afin d'éviter de salir le plancher de la pouponnière, nous demandons aux parents de laisser les tout-petits près de la porte de la pouponnière, et de ne pas circuler à l'intérieur du local avec leurs bottes.

LE DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS DE ROUTINE

Les repas et collations

Les repas sont servis aux tout-petits à la pouponnière.

Le poupon mange selon l'horaire établi à la maison et son menu est celui demandé par ses parents (aliments, quantités)

Tous les aliments sont cuisinés à la garderie, le lait maternisé est fourni par les parents alors que le lait régulier (3,25 %) est fourni par le CPE.

Les changements de couches

Les couches jetables sont fournies par les parents. Les changements de couches se font au besoin.

Les matelas servant aux changements de couches sont nettoyés avant et après chaque utilisation.

L'éducatrice doit toujours se laver les mains avant et après le changement de couche et cela, afin de réduire au minimum les risques de contagion. L'éducatrice peut utiliser des gants jetables.

Les jeux extérieurs

Les poupons sortent chaque jour au moins 60 minutes pour jouer à l'extérieur à moins de conditions compromettant la santé, la sécurité ou le bien-être de ceux-ci. Ils sortent sur le patio et/ou la cour adjacente à la pouponnière conçue spécialement pour eux. Il s'agit d'un endroit sécuritaire permettant leur surveillance, L'éducatrice est toujours présente avec eux.

La sieste

Le temps et le déroulement des siestes s'effectuent selon les besoins du poupon et cela, tout en respectant les habitudes de vie à la maison. Les siestes se font dans l'aire de repos où chaque poupon y retrouve sa couchette et sa literie. Pour les repos, l'éducatrice accepte que les parents fournissent :

- la couverture favorite du bébé ;
- sa peluche, etc.

Communication avec les poupons

Les parents reçoivent à la fin de la journée un bilan quotidien d'informations sur l'alimentation, le sommeil, l'état général de leur enfant.

L'accueil et le départ

Les parents déshabillent toujours leur poupon au vestiaire de la pouponnière. Le sac à langer et les vêtements y demeurent.

Concernant la médication

Le parent doit TOUJOURS remettre à l'éducatrice le(s) médicament(s) prescrit(s) et signer l'autorisation. Le médicament est toujours dans le contenant original. L'éducatrice signe le registre lors de l'administration.

DIFFÉRENTES POLITIQUES ET DÉMARCHES

POLITIQUES RELATIVES AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

Cette politique a été conçue afin de mieux cerner les interventions à réaliser lorsqu'un enfant est malade. De plus, cette politique relative aux enfants malades permet d'avoir un cadre à suivre précis qui soit le même pour toutes les éducatrices, tout en favorisant un environnement sain pour tous les enfants.

Critères d'exclusion généraux

En tout temps, lorsqu'un enfant est en mauvais état général et qu'il ne peut suivre les activités du groupe ou qu'il demande des soins additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et à la sécurité des autres enfants, il pourra être exclu jusqu'à ce que son état s'améliore.

Cette politique tient compte de la capacité du CPE à prendre soin des enfants malades en réduisant les risques pour les autres. Réduire le taux d'infection au service de garde ne peut qu'être bénéfique pour tous les enfants, leurs parents, leurs familles et pour le personnel.

L'exclusion de l'enfant vise 3 objectifs

1. Le bien-être de l'enfant.
 2. La protection des autres personnes qui fréquentent le CPE.
 3. La qualité des services.
- Si le parent ne peut venir chercher son enfant, il communiquera avec une personne désignée en cas d'urgence ou une autre personne.
 - Si le CPE ne peut pas rejoindre le parent, il communiquera avec les personnes désignées en cas d'urgence pour venir chercher l'enfant.
 - Si le parent a administré un médicament tel que (sirop, *Tylénol*, pompes ou autres) à son enfant avant son arrivée le matin, il doit en aviser l'éducatrice. Cela permet de savoir à quelle heure sera sa prochaine dose et/ou d'évaluer l'état de santé de l'enfant.

Réintégration de l'enfant dans le groupe

L'enfant peut réintégrer le service de garde à 4 conditions :

- Il se sent assez bien pour participer aux activités régulières du service de garde.
- Il est considéré comme non contagieux.
- Si nécessaire, le délai d'exclusion a été respecté.
- Le traitement nécessaire à sa réintégration a été débuté.

Si l'état de l'enfant le nécessite, le CPE peut exiger un avis médical avant le retour de l'enfant.

Voici des mesures d'hygiène mises en place au CPE, afin de garder notre environnement sain

- Nettoyage quotidien de tous les planchers.
- Désinfection quotidienne des toilettes.
- Désinfection quotidienne des jouets de la pouponnière, et sur rotation pour les autres groupes.
- Désinfection après chaque changement de couches, des tables à langer, des comptoirs et des chaises pots.
- Les couches souillées sont jetées dans des poubelles fermées.
- Les tables dans les locaux sont désinfectées avant chaque repas et collation.
- Le personnel, ainsi que les enfants, sont invités à se laver les mains toutes les fois que cela l'exige.
- Les débarbouillettes blanches sont utilisées pour les fesses une seule fois, puis désinfectées et lavées.
- Les débarbouillettes de couleur sont utilisées pour le visage une seule fois et lavées.
- Le savon à mains est utilisé en distributeur.
- Les verres en cône et papier à main sont jetés après chaque usage.
- Les matelas de sieste sont rangés séparément.
- Toute la literie est lavée chaque semaine.
- Toute la vaisselle est lavée dans un lave-vaisselle industriel, donc lavée à haute température.
- Désinfection du sable dans la cour en période estivale.
- Les mesures de contrôle prévues au guide d'intervention *Guide en prévention des infections dans les services de garde et écoles* sont appliquées à la suite des maladies contagieuses ou parasitaires.

Cette liste des moyens n'est pas exhaustive, elle vous est fournie à titre d'exemple.

La fièvre

Selon le protocole du ministère de la Famille, **l'acétaminophène peut être administré exclusivement pour atténuer la fièvre**, par voie orale (goutte, sirop, comprimé).

Il ne peut être administré

- À des enfants de moins de trois mois.
- Pour soulager la douleur.
- Pendant plus de 48 heures consécutives (deux jours).
- À des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les quatre heures précédentes.

Dans ces quatre cas, le protocole ne s'applique pas et des **autorisations médicales et parentales écrites demeurent nécessaires**. Par exemple, on ne peut pas administrer de l'acétaminophène à la suite d'un vaccin, sans prescription médicale. *De même que l'administration de l'ibuprofène (Ex. Advil : ne peut se faire sans autorisation médicale et parentale).*

Quand y a-t-il de la fièvre ?

La variation normale de la température diffère selon la méthode utilisée. On considère généralement qu'il y a fièvre si la température est supérieure à :

Valeurs à partir desquelles il y a présence de fièvre selon les voies utilisées

Voies utilisées pour la prise de température	Valeurs en degrés Celsius (°C) à partir desquelles on doit considérer que l'enfant fait de la fièvre
Orale (par la bouche)	38 °C et plus
Rectale (par le rectum)	38.5 °C et plus
Tympanique (dans l'oreille)	38.5 °C et plus
Axillaire (sous l'aisselle)	37.5 °C et plus

(Prendre la température par voie rectale chez les enfants de moins de deux ans, prendre la température par voie rectale, tympanique ou axillaire pour les enfants qui ont entre deux et cinq ans.)

Ce que l'on fait au CPE

Si l'on note un **début d'élévation de température corporelle** (c'est-à-dire si la température rectale ou tympanique se situe entre 38,1 °C et 38,4 °C, ou entre 37 °C et 37,4 °C pour la température axillaire) **et si l'état général de l'enfant est bon** et qu'il n'exige pas de précautions particulières du point de vue médical, il suffit de :

Habiller l'enfant confortablement.
Le faire boire plus souvent.

Demeurer attentif à l'enfant et reprendre la température après 60 minutes ou plus tôt si son état général semble se détériorer
Informers les parents de l'état de l'enfant.

Si l'enfant a plus de trois mois et **qu'il a de la fièvre** (c'est-à-dire si la température rectale ou tympanique est de 38,5 °C et plus ou est de 37,5 °C et plus pour la température axillaire), il faut :

Appliquer les mesures décrites en cas d'élévation de température (mettre à l'enfant des vêtements confortables, faire boire et surveiller).
Informers les parents de l'état de l'enfant (si ce n'est déjà fait en mode surveillance).

« **Administrer de l'acétaminophène** » (à partir de 38,5 °C) selon la posologie ou selon la posologie inscrite sur le contenant du médicament et conformément aux règles prévues par le protocole sur l'administration de l'acétaminophène.

Une (1) heure après l'administration de l'acétaminophène, prendre de nouveau la température et si elle demeure élevée et que l'état général de l'enfant n'est pas bon, demander au parent de venir chercher l'enfant. Si on ne peut pas le joindre, appeler les personnes indiquées en cas d'urgence.

En général

- Toujours informer le parent si un enfant est fiévreux. Avant de donner de l'acétaminophène, le questionner si l'enfant en a eu le matin avant de venir. Prévenir que l'éducatrice va tenter de contrôler la fièvre, mais peut-être prévoir pour le parent une solution si l'exclusion devenait nécessaire. Le parent peut aussi décider de venir chercher son enfant tout de suite.
- Toujours attendre au moins 15 minutes après une activité physique, le lever d'un enfant ou après avoir bu, pour prendre sa température, car elle pourrait être plus élevée à ce moment.
- Ne pas redonner de l'acétaminophène à un enfant qui l'a craché ou vomi, car on risque alors de dépasser la dose permise. Contacter les parents.

Il est nécessaire d'obtenir la collaboration des parents afin d'exclure un enfant du CPE dans les situations suivantes :

- Si un enfant a moins de 3 mois et qu'il fait de la fièvre.
- Si une heure après l'administration de l'acétaminophène la fièvre monte toujours et l'état général de l'enfant ne va pas mieux.
- Si l'enfant fait de la fièvre et a des éruptions cutanées.
- Si l'enfant fait de la fièvre et a des vomissements ou de la diarrhée.
- Si l'enfant fait de la fièvre et présente une toux importante ou a de la difficulté à respirer.
- Si l'enfant fait de la fièvre et que cela fait plus de 2 jours (48 h consécutives) que la situation se présente.
- Si l'enfant fait de la fièvre dans les 4 heures qui suivent son arrivée, qu'il a eu un médicament contrôlant la température avant de venir au CPE et que l'état général de l'enfant n'est pas bon.

Ce que fait le parent

- Vous devez prévoir **une solution de rechange** si aucun des deux parents ne peut venir chercher l'enfant trop fiévreux pour demeurer au CPE (ex. grands-parents, oncles, tantes, amis, etc.).
- Il existe de plus en plus de médicaments sur le marché contenant de l'acétaminophène en combinaison avec un autre produit pharmaceutique, ce qui nécessite une plus grande vigilance dans l'application de l'acétaminophène. Par exemple, plusieurs sirops contre la toux contiennent de l'acétaminophène.
- **Il est donc important qu'il y ait une bonne communication entre les parents et l'éducatrice.** Celle-ci doit savoir quel médicament a été donné à l'enfant dans les quatre heures précédant son arrivée au service de garde. De cette façon, elle peut appliquer le protocole en toute sécurité pour la santé et le bien-être de l'enfant.
- Vous devez informer l'éducatrice si l'enfant présente des problèmes de santé particuliers ou s'il est enclin à développer des complications (ex. : convulsions).

Il se peut qu'il soit indiqué de garder l'enfant à la maison lorsqu'il présente ces signes accompagnés d'un mauvais état général, ou que le CPE exige un avis médical avant le retour de l'enfant.

Conjonctivite infectieuse

La conjonctivite est une infection de l'œil, virale ou bactérienne. La conjonctivite infectieuse d'origine bactérienne est la maladie qui se répand le plus rapidement en service de garde. Elle nécessite une hygiène accrue de la part du personnel et des enfants. La vigilance de tous est donc nécessaire. **Elle doit être diagnostiquée le plus rapidement possible.**

Symptômes

- Rougeur.
- Gonflement des paupières.
- Écoulement jaunâtre et purulent.
- Paupières collées le matin.
- Sensation de corps étranger.

Ce que l'on fait au CPE

- Prendre des précautions d'hygiène strictes.
- Bien se laver les mains.
- Prévenir le parent en fin de journée pour consultation médicale (la consultation chez l'optométriste ou le pharmacien est aussi valable et plus accessible). Suivre le traitement exigé par le professionnel.
- Distribuer l'avis aux parents selon la recommandation de l'infirmière.

Ce que fait le parent

- **Le parent consulte afin de prévenir une épidémie de conjonctivite**, car cette maladie se transmet très rapidement.
- Informer le CPE du diagnostic médical.
- Traiter l'enfant, selon l'avis médical.

Exclusion du CPE

- Dans le cas d'une conjonctivite infectieuse d'origine bactérienne, si elle est accompagnée de fièvre et d'une atteinte importante de l'œil, l'enfant doit être retiré du service de garde et réadmis selon la recommandation du médecin.

Diarrhée

Symptômes

- L'enfant qui est aux couches a une selle très liquide qui déborde de la couche.
- L'enfant qui est « propre » a une selle liquide qu'il ne peut retenir, il est incontinent.
- Il y a présence de mucus ou de sang dans les selles.

- L'enfant a des crampes abdominales.
- L'enfant fait de la fièvre.

Ce que l'on fait au CPE

- Aviser les parents. Se référer aux situations citées plus bas.
- L'éducatrice surveille les signes de déshydratation.
- Faire boire souvent.
- Adopter des mesures d'hygiène strictes, laver les mains souvent, désinfecter le matériel.
- Distribuer l'avis aux parents selon la recommandation de l'infirmière.
- **Il est nécessaire d'obtenir la collaboration des parents dans les situations suivantes :**

Situation	Exclusion	NE PAS exclure
L'enfant a des symptômes gastro-intestinaux (vomissements ou diarrhées), son état général n'est pas bon. Il peut également y avoir présence de fièvre.	X L'enfant est trop malade pour suivre le rythme.	
L'enfant propre fait une diarrhée dans la cuvette de la toilette, n'a pas vomi, son état est bon.		X L'enfant est continent. Surveillance accrue et lavages des mains surveillés.
L'enfant propre fait une diarrhée dans ses vêtements.	X L'enfant est incontinent, exclusion.	
L'enfant est aux couches et a une selle liquide qui ne déborde pas, l'enfant va bien.		X Surveillance, lavage des mains et désinfection accrus.
L'enfant est aux couches et a une selle liquide qui déborde de la couche.	X Risque de déshydratation	
L'enfant est aux couches et a une ou plusieurs selles liquides qui ne débordent pas.		X État général de l'enfant est bon et les soins à donner pas trop importants.

Ce que fait le parent

- Informer le CPE de l'état de santé de l'enfant à son arrivée.
- Consulter le médecin si la diarrhée persiste et s'il y a présence de sang dans les selles.
- Aviser le CPE de l'état de l'enfant à la maison.

Réintégration dans le groupe

En cas d'exclusion, l'enfant peut réintégrer le CPE dès qu'il est continent. L'état de l'enfant peut nécessiter un délai d'exclusion plus long. Le parent doit s'assurer que l'état général de l'enfant lui permet de suivre le rythme du groupe. Le CPE se réserve le droit d'exclure de nouveau l'enfant qui a toujours des symptômes ou qui ne suit pas le groupe.

Les vomissements

Symptômes

- L'enfant vomit en jet, avec efforts, de la nourriture non digérée.

Ce que l'on fait au CPE

- Ne pas donner de lait ni d'aliments solides pour une période de 15-30 minutes.
- Informer les parents de l'état de l'enfant.
- Surveiller les signes de déshydratation (perte de trop de liquide, somnolence, yeux cernés ou creusés, peu ou pas de salive, peu d'urine, peau sèche).
- Distribuer l'avis aux parents selon la recommandation de l'infirmière.
- **Il est nécessaire d'obtenir la collaboration des parents dans les situations suivantes :**

Situation	Exclusion	NE PAS exclure
L'enfant a des symptômes gastro-intestinaux (vomissements ou diarrhées), son état général n'est pas bon. Il peut également y avoir présence de fièvre.	X L'enfant est trop malade pour suivre le rythme.	
L'enfant a vomi une fois et son état général est bon.		X Peut être un vomissement isolé (surveillance).
L'enfant vomi une deuxième fois au service de garde.	X Vomissements répétitifs, l'enfant a besoin de soins trop importants pour rester au service de garde.	
L'enfant vomit et a des diarrhées.	X	

Ce que fait le parent

- Informer le CPE de l'état de santé de l'enfant à son arrivée.
- Consulter le médecin si les vomissements persistent.
- Aviser le CPE de l'état de l'enfant à la maison.

Réintégration dans le groupe

En cas d'exclusion, l'enfant peut réintégrer le CPE minimalement 24 h après le dernier vomissement. Il s'agit vraiment d'un délai minimal. L'état de l'enfant peut nécessiter un délai d'exclusion plus long. Le parent doit s'assurer que l'état général de l'enfant lui permet de suivre le rythme du groupe. Le CPE se réserve le droit d'exclure de nouveau l'enfant qui a toujours des symptômes ou qui ne suit pas le groupe.

Maladies contagieuses et parasitaires

Symptômes

Dans tous les cas, se référer à :

- L'affiche *Les infections en milieu de garde*, pour connaître les symptômes des différentes maladies contagieuses.
- Le guide *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec* et les lettres d'avis aux parents.
- Selon le cas, l'infirmière du CIUSSS ⁽¹⁾ désignée pour le CPE.

Ce que l'on fait au CPE

Aviser le parent des symptômes observés chez l'enfant.

- À la suite de la réception d'un diagnostic du médecin de l'enfant, le CPE distribue l'avis concernant la maladie (selon les recommandations de l'infirmière) au groupe de l'enfant concerné et sur le babillard des parents.

Ce que fait le parent

Les parents doivent aviser le service de garde dès qu'ils sont informés que leur enfant souffre d'une maladie contagieuse afin de mettre en application, sans délai, des mesures de protection pour les autres enfants. ***Le contrôle des infections, c'est la responsabilité de chaque parent et non uniquement celle du service de garde.*** Nous avons besoin de la collaboration des parents.

- Consulter sans délai le médecin lorsque son enfant présente les symptômes d'une maladie infectieuse ou parasitaire.
- Présenter au médecin l'avis remis par le CPE, donnant les informations pertinentes. (Exclusion, etc.)
- Remettre au CPE une attestation médicale ou informer le CPE du diagnostic du médecin.

Réintégration dans le groupe

Une attestation médicale pourrait être exigée avant le retour d'un enfant.

(1) CIUSSS : Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services sociaux

La pédiculose

Ce que l'on fait au CPE

- Communiquer avec le parent pour l'informer de la présence de poux ou de lentes dans la tête de son enfant et l'inviter à faire un traitement le plus rapidement possible.
- Distribuer l'avis aux parents du ou des groupes concernés, informant qu'il y a un ou plusieurs cas de pédiculose.
- Remettre aux parents toutes les informations nécessaires au traitement et/ou au dépistage.
- Nettoyage du local et mise en quarantaine de certains jouets ou articles du local.
- Faire le rappel au parent du deuxième traitement.

Ce que fait le parent

- Informer le CPE dès qu'il découvre que son enfant a des lentes ou des poux, afin d'éviter la propagation ou l'épidémie.
- Appliquer le traitement suggéré le plus tôt possible ainsi que toutes les recommandations du guide « Poux Poux Poux » du MSSS ⁽¹⁾.
- Sur réception de la lettre avisant qu'il y a un cas, vérifier la tête de l'enfant méticuleusement.
- Retirer le maximum de lentes.

(1) MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Chirurgie – Fracture

Réintégration dans le groupe

Chirurgie

- À la suite d'une chirurgie, l'enfant peut réintégrer le service de garde avec un billet médical confirmant la date de retour. L'enfant doit être apte à suivre le rythme du groupe et son alimentation doit être régulière comme celle du CPE.

Réintégration dans le groupe

Fracture

- À la suite d'une fracture, l'enfant peut réintégrer le service de garde avec un billet médical confirmant la date du retour. L'enfant doit être apte à suivre le rythme du groupe. Il doit être autonome dans ses déplacements, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- À la suite du retrait du plâtre, l'enfant peut réintégrer le service de garde avec

un billet médical confirmant la date du retour. L'enfant doit être apte à suivre le rythme du groupe. Il doit être autonome dans ses déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur.

Prescription « AU BESOIN »

Lorsqu'une prescription indique qu'il faut administrer le médicament « au besoin », c'est aux parents de s'entendre avec l'éducatrice et de lui expliquer quand l'enfant en a besoin (signes et symptômes à surveiller) par exemple, les pompes pour l'asthme, le sirop pour la toux, etc.

Tous médicaments, autres que ceux autorisés par protocoles réglementés, nécessitent une prescription médicale, en plus de l'autorisation du parent.

Cette politique se base sur :

- Les « protocoles réglementés » du ministère de la Famille.
- Le guide *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec* paru aux publications du Québec.
- L'affiche *Les infections en milieu de garde du comité de prévention des infections dans les services de garde à l'enfance du Québec*.
- Préventions des infections, groupe Germaction.
- Différentes politiques en vigueur dans les CPE.

En collaboration avec l'infirmière du CIUSSS désignée pour le CPE.

Nous sommes conscients que l'exclusion de l'enfant pose d'importants problèmes d'organisation pour les familles. C'est pourquoi dès l'inscription de l'enfant, le parent doit prévoir un mode de garde parallèle lorsque la situation oblige à exclure l'enfant.

POLITIQUE SUR LA PÉRIODE DE SIESTE ET DE REPOS¹

Cette politique a comme objectif de définir l'approche valorisée au CPE Le Kangourou en ce qui a trait au respect du besoin de sommeil de l'enfant ainsi qu'à l'organisation de cette période de repos.

Généralités

- L'enfant est le premier agent de son développement, il est la première personne à nous indiquer ses besoins. Dormir est aussi essentiel à l'enfant que d'être nourri et aimé.
- Le sommeil permet à l'enfant de maintenir sa concentration tout au long de la journée, d'assimiler ses connaissances, de garder une humeur stable afin de créer des relations positives avec ses pairs et de maintenir son système immunitaire en bonne santé.
- Priver un enfant de sommeil quand il en a besoin est néfaste pour sa santé. La sieste est un complément de la nuit. Le sommeil perdu ne se récupère pas.

Objectifs

- Offrir aux enfants un sommeil réparateur pour la poursuite de son développement global, un temps d'arrêt bénéfique autant sur le plan physiologique que sur le plan émotif.
- Mettre en place des moyens pour permettre à l'enfant de récupérer ses énergies.

Favoriser le sommeil au CPE

- L'éducatrice doit transmettre aux enfants le plaisir du sommeil et les sensibiliser à l'importance du sommeil pour grandir !
- L'éducatrice adapte l'horaire au besoin de sommeil du groupe d'enfants. (La pouponnière a son propre rythme en fonction de celui des poupons).
- L'éducatrice met en place un rituel favorisant l'enfant au sommeil, sans le forcer et sans le réveiller avant la fin de la période de sieste ou de repos.
- L'éducatrice diminue les stimulations sensorielles par la pénombre en baissant les toiles (ce qui ne crée pas l'obscurité de la nuit).
- L'éducatrice met une musique appropriée le temps de l'endormissement des enfants et l'éteint ensuite pour permettre au cerveau de l'enfant de se retrouver dans une période plus silencieuse.
- L'éducatrice respecte les petites habitudes d'endormissement de l'enfant si elles ne sont pas dérangeantes pour les autres. Le doudou est acceptée (si besoin, suce ou toutou en transition pour les petits).
- L'éducatrice vise l'autonomie dans le processus d'endormissement de l'enfant.
- L'éducatrice n'oblige pas l'enfant à dormir, cependant nous lui demandons de se relaxer sur son matelas pour une période de + ou – 45 minutes. Par la suite, il

¹ Ressources « Comment aider mon enfant à mieux dormir » par Brigitte Langevin, Édition de Mortagne www.brigitte langevin.com

aura accès à des jeux calmes afin de permettre aux autres enfants de poursuivre leur repos.

- L'éducatrice met fin progressivement à la sieste à 15 h et les enfants qui ne se sont pas réveillés de façon spontanée sont stimulés et invités à se lever.
- L'éducatrice avise l'enfant de ce qu'on attend de lui et instaure des limites fermes, la sieste étant un moment où les enfants testent particulièrement l'autorité de l'adulte.
- La sieste ou le temps de repos fait partie intégrante de la journée de l'enfant. Ce temps d'arrêt est obligatoire pour tous les enfants de tous les groupes d'âge. Le parent ne peut donc pas demander que leur enfant ne participe pas à cette période. Aucun enfant ne sera réveillé à la demande des parents avant la fin de la période de sieste.

Réalité sur la sieste

- Comme la période de sieste débute entre 12 h 30 et 13 h 30 avec un réveil au plus tard à 15 h, ce temps de sommeil ne viendra pas nuire au sommeil du soir. Ceci laisse assez d'heures d'éveil pour permettre aux enfants de générer une fatigue adéquate en prévision du sommeil de nuit.
- Un enfant que l'on empêche de faire la sieste s'habitue à lutter contre les signes de fatigue ce qui augmente son stress et le rend plus irritable. Cela le conditionne à lutter ou bien à s'opposer au sommeil de jour comme de nuit, augmentant ainsi sa carence en sommeil.
- Si l'enfant tarde à s'endormir le soir, ce n'est pas en coupant la sieste que le problème se réglera, il faut plutôt mettre en place une stratégie, comme un rituel et un encadrement visant à cesser toute forme de mise en scène pour retarder le coucher.

Collaboration parent et personnelle

La collaboration des parents est demandée pour cette période de sieste ou de repos, le personnel communiquera avec le parent pour tous problèmes particuliers afin d'identifier les causes et de trouver ensemble une solution.

DORMIR C'EST GRANDIR !

DÉMARCHE DE PROMOTION ET DE MISE EN VALEUR DU JEU ACTIF

Objectif

Donner à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, notamment sur l'activité physique et le développement moteur qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Moyens

- Offrir plusieurs occasions de jouer activement au cours de la journée.
- Jouer dehors tous les jours, le plus souvent possible.
- Encourager le jeu actif par des activités plaisantes et ponctuées de défis.
- Aménager un environnement stimulant, fonctionnel et sécuritaire, à l'intérieur comme à l'extérieur.

De quoi parle-t-on ?

Les enfants passent généralement par les mêmes étapes de développement, mais chacun le fait à son rythme. Manipuler, ramper, marcher, courir, sauter, grimper, lancer, attraper, botter, dribler, gambader et se tenir en équilibre sont des exemples d'habiletés motrices qui sont à la base du développement moteur. La période de la petite enfance est une étape charnière pour acquérir et maîtriser ces habiletés. Il est donc important d'offrir aux enfants, le plus souvent possible, des occasions de bouger, d'explorer, d'interagir et de relever des défis pour qu'ils vivent des expériences de réussite motrice plaisantes et diversifiées.

En tant qu'adultes, nous sommes les gardiens des occasions offertes aux enfants de bouger. Il est pertinent de se demander ce que l'on fait collectivement pour empêcher les enfants de se mouvoir. Nous nous sommes donc questionnés sur les environnements offerts et sur l'attitude des adultes qui accompagnent les enfants pour permettre la manifestation du mouvement naturel et inné des enfants dans notre CPE.

L'enfant est le premier agent de son développement. Il a été constaté que l'enfant bouge davantage si le jeu est initié par lui-même, d'où l'équilibre entre l'animation et le jeu libre. Le jeu libre, c'est le jeu où l'enfant s'engage le plus activement sur le plan moteur. Il lui permet de découvrir sa zone de délicieuse incertitude, c'est-à-dire sa zone de difficulté optimale (l'habileté qui est développée ne doit être ni trop simple, ce qui provoque du désintérêt, ni trop compliquée, ce qui engendre de l'inquiétude). Le jeu libre fait place au plaisir, à la liberté d'action, aux débordements, à l'imprévu, à l'inutile, aux incertitudes...

Que disent les données objectives ?

- En général, l'enfant au CPE passe 84 % de son temps dans des activités sédentaires (jeux de table, bricolage, causerie, attente lors des routines, etc.)².
- 46 % des enfants canadiens profitent de 3 heures ou moins de jeu actif par semaine, 63 % du temps libre après l'école et au cours des fins de semaine des enfants canadiens est passé à des activités sédentaires, et 92 % des enfants canadiens ont précisé qu'ils choisiraient de jouer avec des amis plutôt que de regarder la télévision.
- Les parents perçoivent généralement leur enfant comme actif et ils assument souvent que les tout-petits sont actifs de nature, pourtant très peu d'enfants atteignent les standards en matière d'activité physique.
- Les obstacles au mouvement : le temps passé assis, l'omniprésence des écrans, les journées très organisées, l'obsession pour la sécurité.
- Le jeune enfant dont la motricité n'a pas atteint un état satisfaisant de développement est susceptible de vivre des difficultés d'apprentissage dès ses premières années de scolarisation³.
- Il est recommandé d'utiliser, à l'extérieur et à l'intérieur, des équipements fixes et amovibles pour développer la motricité globale. Toutefois, il semble que les équipements amovibles ou portables (ex. ballon, cerceaux, cordes à sauter, trottinettes, vélos) soient 2 fois plus efficaces pour inciter les enfants à pratiquer des activités physiques d'intensité moyenne à élevée.

Définition du jeu actif

Dans le cadre de référence de *Gazelle et Potiron*, le terme « actif » se réfère au mouvement. Le jeu actif constitue toute activité ludique qui entraîne le mouvement chez l'enfant. Il peut prendre diverses formes en sollicitant différentes parties du corps de l'enfant et selon des intensités variées (faible, moyenne, élevée).

Bénéfices du jeu actif pour l'enfant

- Plaisir ressenti.
- Amélioration de l'équilibre, de l'endurance, de la coordination et de la posture.

² « Bouger pour bien se développer », Programme pour augmenter le temps actif des enfants dans les milieux de garde, C.Dugas, J.Champagne, M-H Gilbert, C. Gagné, N. Bigras, L. Guillaumie, I. Harnois. Faculté des sciences infirmières. Université Laval.Canada.2014.

³ « Le développement psychomoteur », « L'expérience de Québec en forme » Ager, Steeve, conseillé en activité physique Québec en forme.

- Développe la confiance en ses capacités physiques.
- Active les muscles et accélère le rythme cardiaque.
- Permet d'être en interaction avec les autres, de communiquer, de proposer des idées, de faire des compromis, de s'intégrer à un groupe.
- Prendre conscience de son corps, ce qui favorise la construction du schéma corporel et des repères dans le temps et l'espace⁴.
- Amélioration de la capacité d'attention, de concentration et de mémoire (habilités mentales). Des études indiquent que l'activité physique facilite l'apprentissage du langage, de la lecture, de l'écriture et des mathématiques, en plus d'améliorer la créativité.
- Diminution de la pression et du stress. Lorsqu'on empêche un enfant de bouger alors qu'il en a besoin, ses comportements dérangeants augmentent.
- Diminution de l'anxiété.
- Augmentation de l'appétit.
- Amélioration de l'état des os, les rendant plus solides.
- Meilleur contrôle du poids (prévient l'obésité).
- Augmentation de l'endurance physique.
- Prévient les maladies.
- Améliore le contrôle moteur.
- Améliore le bien-être psychologique.
- Améliore la maturité émotionnelle et sociale.
- Améliore la qualité du sommeil.
- Permet d'aimer être actif.
- L'habitude de l'activité physique en bas âge a bien des chances de se poursuivre à l'âge adulte.

⁴ Brownell et coll, 2007

Conditions favorisant le jeu actif

- Les grands espaces intérieurs ou extérieurs.
- Utilisation de l'espace de manière créative (ex. le corridor, l'escalier).
- Le jeu extérieur, 2 périodes par jour, dans une variété de conditions météorologiques.
- Les périodes de jeux libres.
- Bouger pendant les routines et les transitions.
- Se déplacer activement dans le CPE.
- Transformer les temps d'attente en temps actifs.
- Faciliter l'accès libre à du matériel varié.
- Équilibrer les jeux initiés par l'enfant et l'adulte.
- Exploration des habiletés motrices avec toutes les parties du corps.
- Encourager l'intensité modérée à vigoureuse.

Implication du personnel éducateur

- Pas besoin d'être un(e) sportif (ve) accompli(e), mais avoir « un rôle actif » dans l'accompagnement de l'enfant dans le jeu actif.
- Manifester son intérêt et son enthousiasme.
- Reconnaître l'importance du jeu actif, de la place qu'il doit occuper dans le quotidien de l'enfant et de son influence sur les occasions de bouger offertes tout au long de la journée.
- Reconnaître que son accompagnement est important pour augmenter les occasions de bouger quotidiennement.
- Offrir un contexte propice pour que l'enfant initie son propre jeu ainsi que des activités qui font bouger.
- Offrir la possibilité à l'enfant de bouger activement à l'intérieur, en lui rendant le matériel disponible en tout temps.

- Rôle important afin d'assurer la sécurité (minimiser les dangers) et le développement de l'enfant dans son jeu actif.

Attitudes actives du personnel éducateur pour soutenir et accompagner l'enfant dans le jeu actif

- Observer les enfants afin d'offrir la possibilité de bouger en fonction de leurs intérêts et besoins dans la journée.
- Observer l'enfant lorsqu'il joue activement, respecter son rythme (actif une courte période, s'arrête, repart).
- Valoriser les efforts et les réussites, ce qui permet de susciter l'intérêt de l'enfant et permet au jeu de se poursuivre.
- Développer des stratégies pour stimuler la découverte et l'intérêt de l'enfant.
- Reconnaître les forces de chacun.
- Apporter de façon ludique une action (mise en situation) et observer l'enfant évoluer, transformer la situation en laissant aller sa créativité.
- Alimenter si nécessaire le jeu initié par l'enfant.
- Soutenir l'enfant dans son défi par la parole, proposer des pistes de solutions en cas de difficulté à partir de ce qu'il a d'abord initié pour l'amener plus loin.
- Aiguiser la curiosité de l'enfant, encourager l'exploration, stimuler la créativité.
- Encourager les initiatives et renforcer les compétences.
- Adapter son attitude et ses comportements en fonction du stade de développement et des besoins de l'enfant.
- Sachant que l'enfant est actif de façon soudaine, intermittente et durant de courtes périodes de temps, adapter la routine quotidienne à cette réalité.
- Encourager, par un espace suffisant et par un regard attentif, les nouvelles actions initiées par l'enfant.
- Soutenir l'émergence naturelle des mouvements fondamentaux de base.
- Équilibrer les activités motrices qui font travailler le haut ou le bas du corps.

- L'enfant apprend aussi par imitation donc parfois la démonstration de l'adulte peut être aidante.
- Accroître sa vigilance au niveau de la sécurité.
- Augmenter sa tolérance face au risque, au bruit, à l'agitation, à la perte de contrôle, à l'enfant qui se salit.
- Accepter et favoriser le changement pour soi, son milieu et pour les enfants.

Le risque calculé et la sécurité

Il y a une différence entre le danger et le risque calculé. Le risque calculé permet à l'enfant d'évaluer le risque et de faire correspondre ses compétences physiques avec les exigences de l'environnement. Dans un environnement trop sûr et exempt de risque, l'enfant ne s'habitue pas à lire et évaluer les situations auxquelles il est confronté, et prendra des risques inconsidérés et se blessera davantage.

Lorsque l'enfant a la chance de se livrer librement à un jeu avec des risques calculés, il apprend rapidement à évaluer ses propres compétences et à les faire correspondre aux exigences de l'environnement. L'enfant qui est confiant et qui prend des risques calculés n'hésite pas à recommencer quand sa stratégie n'a pas fonctionné. Il va essayer encore et encore jusqu'à ce qu'il maîtrise le défi ou l'évitera quelques jours si cela est plus profitable pour lui. Ex. : pour l'enfant qui apprend à marcher ou à faire du vélo, les pertes d'équilibre lui permettent de se réajuster au niveau de sa posture. Les blessures mineures (ex. : éraflure, ecchymose) ou inconforts (ex. : se salir) font partie du processus d'apprentissage et de la motivation à bouger.

Le personnel éducateur protège l'enfant contre les dangers, mais lui offre la possibilité de faire l'expérience du risque adapté à son âge en lui proposant des défis. Malgré la surveillance soutenue et attentive du personnel, il y a parfois des rapports d'incidents à signaler, le risque zéro n'existe pas !

Attitudes actives des parents pour soutenir et accompagner l'enfant dans le jeu actif

- Faire confiance à son enfant, qui est le premier agent de son développement.
- Faire confiance au personnel éducateur, qui comme vous, souhaite le mieux pour vos enfants.
- Consentir à ce que l'enfant ait des blessures mineures (éraflures, ecchymoses).

- Prévoir des vêtements adaptés à la température et confortables dans le mouvement (accepter que l'enfant puisse se salir).

Exemples de façons de faire différentes pour dynamiser le jeu actif à l'intérieur en fonction du stade de développement de l'enfant

- Coller la feuille sous la table, sur le mur ou utiliser la fenêtre pour dessiner ou peindre en mettant le matériel plus loin.
- Enlever les chaises ou s'asseoir comme un cavalier pour faire un bricolage et mettre le matériel au milieu de la table pour susciter l'étirement.
- Petit parcours pour se rendre à la toilette ou obstacle à franchir devant la porte.
- Lancer sa débarbouillette usagée dans la chaudière.
- Se tenir sur un pied en se lavant les mains.
- Se déplacer de différentes façons (en imitant, sur une ligne, en rampant, à reculons...).
- Coller cibles ou insectes à différentes hauteurs sur le mur et les taper avec une tapette à mouche ou balle.
- Parcours moteur avec tables et chaises du local.
- Jeu moteur sur les matelas de sieste la journée du lavage des housses.

Conclusions

L'enfant seul ne peut changer les choses. Grâce au partenariat du conseil d'administration du CPE, de la direction, du personnel éducateur et des parents ; l'enfant récoltera tous les bénéfices de cette démarche, nous en sommes convaincus alors BOUGEONS ENSEMBLE !!!

LES SAINES HABITUDES DE VIE..., C'EST POUR LA VIE !

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Dans le but d'assurer la qualité des services offerts aux enfants, le CPE Le Kangourou s'est doté d'une procédure de traitement des plaintes qu'il transmet au personnel et aux parents qui utilisent ces services.

Par l'établissement de règles et de balises, le CPE Le Kangourou veut favoriser un traitement adéquat, le plus objectif possible, de toutes les plaintes formulées. De même, il interviendra dans le respect et l'intégrité des personnes visées.

Cette procédure prévoit les principes directeurs, sa réception et l'analyse de la situation qui y sont adoptés par le conseil d'administration.

Principes directeurs

Le CPE Le Kangourou recueille et traite toute plainte provenant de toute personne concernant un service de garde offert, un membre du personnel du CPE ou toute personne agissant en son nom. Tout intervenant, saisi d'une insatisfaction d'un usager, a le devoir, dans les limites de ses attributions, d'y donner suite dans les meilleurs délais. Ainsi, tout mécontentement formulé par un usager devrait normalement trouver sa solution sur le terrain. À défaut de pouvoir satisfaire l'usager, l'intervenant a le devoir de le référer à la personne responsable de la gestion des plaintes.

Toute personne peut porter plainte au CPE Le Kangourou lorsqu'elle a des raisons de croire qu'un membre du personnel du CPE ou une personne agissant pour le CPE manque à une obligation ou à un devoir imposé par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* ou au *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* ou si elle constate un fait ou une situation qui menace la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont reçus.

Toute personne peut porter plainte au ministère de la Famille, lorsqu'elle a des raisons de croire que le CPE Le Kangourou manque à ses obligations ou à un devoir imposé par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* ou par un de ses règlements.

Réception de la plainte

Le CPE Le Kangourou assure la disponibilité d'un service de traitement des plaintes durant ses heures d'ouverture. La directrice générale est la personne responsable de la gestion des plaintes reliées aux installations (Neuville, Pont-Rouge et Saint-Basile). Si elle est absente pour moins de 24 heures, la personne qui reçoit la plainte offre au plaignant de :

- communiquer avec la personne désignée à un autre moment dans la journée;

- prendre en note ses coordonnées pour que la personne désignée puisse communiquer avec elle à un autre moment de la journée.

Cependant, s'il s'agit d'un cas d'urgence, la personne qui reçoit la plainte peut être déléguée par la direction générale, qui en assure le suivi.

La personne qui reçoit la plainte permet au plaignant d'en exposer la nature, fournit les renseignements ou documents requis, si nécessaire, dirige la personne vers le bon interlocuteur, personne ou organisme s'il y a lieu et s'assure du bien-fondé de la plainte auprès des personnes concernées.

Le plaignant peut formuler sa plainte verbalement ou par écrit. Il n'est pas tenu de s'identifier, mais la personne qui reçoit la plainte, tout en l'assurant que ce renseignement demeurera confidentiel, l'invite à s'identifier, car il pourra s'avérer utile de communiquer avec lui pour clarifier certains renseignements au cours du traitement de la plainte. Lorsque la plainte est écrite, la personne désignée expédie au plaignant un accusé de réception, si ce dernier a fourni son nom et adresse.

Pour toute plainte reçue, la personne désignée ouvre un dossier en utilisant le formulaire d'enregistrement et de suivi d'une plainte, qui sert à recueillir les renseignements pertinents.

Analyse de la plainte

La personne désignée, lorsqu'elle reçoit une plainte, doit d'abord en déterminer la nature et identifier la procédure à suivre pour son traitement. Dans tous les cas, elle note ses constatations et ses conclusions au dossier à l'aide du formulaire d'enregistrement et de suivi.

- **Si la plainte concerne un abus, un mauvais traitement, une agression ou un autre évènement de même nature subi par un enfant :**

La personne désignée avise le parent, selon le cas, de faire un signalement à la *Direction de la protection de la jeunesse*. Le CPE offre son soutien dans de telles circonstances. La personne désignée collabore avec les représentants des organismes concernés quant au suivi de la plainte et avise le conseil d'administration. Dans le cas d'un signalement retenu par le DPJ, l'employé visé est suspendu pour la durée de l'enquête.

- **Si la plainte ne relève pas de la compétence du CPE (exemple : consommation de tabac)**

Le plaignant est référé à l'organisme qui a juridiction sur la question, selon le cas.

- **Si la plainte porte sur un fait ou une situation qui ne menace pas la sécurité, la santé ou le bien-être des enfants**

Ou

- **si la plainte porte sur un fait ou une situation concernant un membre du personnel du CPE Le Kangourou et constitue un manquement à la loi ou aux règlements et menace la sécurité, la santé ou le bien-être des enfants reçus ;**

La personne désignée dresse un rapport écrit de la situation et selon l'analyse de la plainte, elle peut :

- a. Communiquer avec le membre du personnel concerné afin d'identifier les moyens à prendre pour que la situation soit corrigée et ne se reproduise plus dans l'avenir ;
- b. Saisir le conseil d'administration, quant au suivi à apporter à la plainte et à la possibilité d'enclencher des mesures disciplinaires (employé) s'il y a lieu.

- **Si la plainte porte sur un fait ou une situation concernant le CPE Le Kangourou ou sur un membre du personnel de gestion :**

La personne qui reçoit la plainte transmet le dossier sans délai au conseil d'administration pour qu'il soit statué sur le bien-fondé de la plainte et le suivi à lui consacrer. Il avise le plaignant de la possibilité d'en référer au ministère de la Famille.

Rapport de traitement des plaintes

La directrice générale du CPE informe régulièrement le conseil d'administration des plaintes reçues, de leur nature et de leur traitement. Le conseil d'administration s'assure que la situation qui a entraîné la plainte, si elle est fondée, soit corrigée.

Suivi et conservation des dossiers

Le dossier d'une plainte demeure actif jusqu'au règlement final de la plainte, c'est-à-dire jusqu'au moment où le suivi effectué auprès des personnes concernées aura permis de régulariser la situation ou que le plan de régularisation proposé a effectivement été réalisé.

Tous les dossiers de plaintes constitués par le CPE ainsi que les documents démontrant le suivi apporté à ceux-ci sont confidentiels et conservés sous clé au siège social du CPE au 73 Pleau à Pont-Rouge. Seule la directrice générale du CPE et/ou la personne désignée en son absence a le droit de consulter ces dossiers. Le conseil d'administration peut les consulter sur demande.

POLITIQUE D'EXPULSION

La politique d'expulsion a pour objectif de protéger les intérêts des enfants à qui sont offerts les services de garde éducatifs, les parents de ceux-ci, les employés et la direction de la corporation. En ce sens, la politique d'expulsion est enclenchée dans des situations extrêmes qui compromettent la santé, la sécurité ou le bien-être d'une ou plusieurs personnes dans l'une ou l'autre des catégories citées ci-haut.

Tenant compte que l'expulsion est une mesure ultime d'intervention, elle pourra être envisagée dans les contextes suivants :

- Si un parent ne collabore pas avec le personnel du CPE.
- Si un parent ne respecte pas les politiques établies par le CPE.
- Si un parent, par son comportement, nuit au bon fonctionnement du CPE.
- Si un parent représente une menace pour un enfant, un parent, un employé ou un membre de la direction.
- Si un parent ne paie pas les frais de garde dus au CPE.
- Si un enfant, par son comportement et/ou ses attitudes, représente un danger pour lui-même, les autres enfants ou le personnel du CPE.
- Si un enfant requiert des services au-delà de ce que le CPE peut lui offrir, par exemple, un enfant avec des besoins particuliers qui n'est pas admissible à la subvention ou qui nécessite plus d'heures de soutien qu'il est possible d'offrir pour le CPE, un enfant qui requiert des soins médicaux que le personnel du CPE n'est pas en mesure d'offrir, un enfant qui ne peut être en contact avec d'autres enfants sans être une menace physique pour eux, etc.

L'expulsion d'un enfant est une mesure extrême et est habituellement précédée d'au moins une rencontre avec le ou les parents et appliquée après échec des mesures mises en place. L'analyse du dossier et la décision sont toujours prises par le conseil d'administration. Un avis écrit est alors envoyé aux parents et un délai d'au moins deux semaines lui est accordé avant de mettre fin au service.



Le
Kangourou
CPE/BC